

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER  
SÉANCE DU 24 MARS 2023**

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	8
Nombre de membres présents .....	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	5
Date de la convocation	14/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

**Absents excusés :** BUMAT Vincent -TESSA Dorine – LE MAGADURE Antoine.

Mme Amandine ARNAUD a été élu secrétaire.

**Objet : budget primitif 2023 M57.**

Conformément à la loi, Monsieur Georges ALLEMAND Adjoint, présente le budget principal (M57) de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Adopte la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal (M57) de l'année 2023 tel qu'il est inscrit, consigné et signé dans le document, restes à réaliser et propositions nouvelles.
- Précise que les dépenses incluses dans le compte 623 Publicité publications relations publiques d'un montant de 7000 € se détaillent comme suit :
  - Fête de Noël et colis 3eme âge.
  - Repas
  - Fleurs pour les cérémonies.
  - Apéritif divers.
  - Diverses petites dépenses.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

A voté pour : 5

Copie certifiée conforme.

Le Maire :  
Robert PAUCHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB122023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023